

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

Déclarée en Préfecture de Mâcon le 16 juillet 1997

Agréée le 6 janvier 2006 au titre de l'article L 142.1 du code de l'environnement dans le cadre géographique du département de Saône et Loire

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 8 AOUT 2009

Membres du bureau présents : Michel Barraud, Michel Bouchot, Matthieu Brendlen, Dany Goyon, Jean Grizard, Françoise Langou et Jean-Pierre Larochette

Membres du bureau absents excusés : Didier Humbert, Philippe Humbert, Pascal Nugues, Louis Reymondon et Christian Tarlet

Invités : Jacques Doumet, Président de l'APVL-C, accompagné de Jorgen Böving
 Thierry Varachaud, Président de l'ABPCN-RCEA

INTRODUCTION

Le Président, Jean Grizard, ouvre la séance devant une trentaine d'adhérents en mettant l'accent sur le fait que l'environnement est désormais une priorité et en citant deux articles de la Charte de l'Environnement inscrite dans la Constitution puis en annonçant la signature par les deux chambres le 23 juillet 2009 de la loi Grenelle 1 qui fixe les objectifs et les programmes gouvernementaux en matière d'environnement. Les décrets d'application de cette loi sont maintenant attendus

Il a également rappelé la décision préfectorale de janvier 2006 reconnaissant l'APVN « association de protection de l'environnement dans le cadre géographique du département de Saône et Loire »

Enfin, il a précisé les objectifs à venir de l'association ; la finalité étant que le Grenelle de l'environnement soit une réalité locale. Les actions de l'APVN s'articulent autour du triptyque :

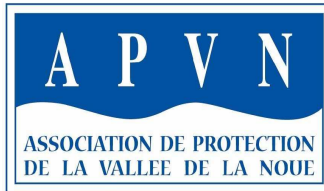
- Lutter contre les agressions à l'environnement
- Agir sur les mentalités locales par de l'information grand public
- Collaborer avec pouvoirs publics, organismes, élus et autres associations et s'appuyer sur les travaux du Grenelle

Un souci constant d'objectivité, d'esprit critique évitant les positionnements irrationnels, caractérise l'APVN

FONCTIONNEMENT ASSOCIATIF

Renouvellement du Conseil d'administration

Après un rappel de la composition du bureau à la date de l'assemblée et de l'évolution du conseil d'administration depuis 2001, il a été procédé, comme le prévoit l'article 9 des statuts de l'APVN au renouvellement bisannuel du tiers du conseil d'administration. Cela signifie que tout membre du Conseil d'administration doit être soumis au vote de l'assemblée au terme de 6 ans de mandat s'il veut continuer de siéger.



Sortants : Jean Grizard, Dany Goyon, Françoise Langou et Christian Tarlet sont sortants « statutaires » puisqu'ils avaient été élus en 2003. Tous les quatre ont souhaité se représenter et ont été élus à l'unanimité à main levée.

Pour des raisons de disponibilité, Philippe Humbert a souhaité quitter le Conseil d'administration mais reste adhérent de l'APVN

Nouvel entrant : Stephen Kerkhove a présenté sa candidature et a été élu à l'unanimité à main levée.

Le nouveau bureau composé désormais de 12 membres s'est réuni le 4 septembre 2009 pour définir les fonctions de chacun.

Composition du bureau déposée en préfecture le 5 septembre 2009 :

Président	Jean Grizard
Vice-présidents	Pascal Nugues Christian Tarlet
Trésorier	Michel Barraud
Coordinatrice	Dany Goyon
Secrétaire	Françoise Langou
Membres du Bureau	Michel Bouchot Matthieu Brendlen Didier Humbert Stephen Kerkhove Jean-Pierre Larochette Louis Reymondon

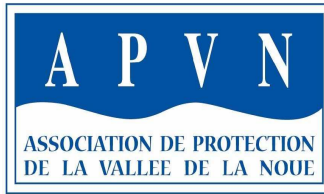
Bilan des adhésions

Une analyse fine de la population des cotisants a été faite entre 2003 et 2008. Chaque nouvelle cotisation est considérée comme soit réelle (personne n'ayant jamais cotisé) soit « artificielle » (personne ayant déjà cotisé mais interrompu de cotiser durant au moins 1 an. De même, chaque arrêt de cotisation est considéré comme « vrai » (personne décédée, qui a déménagé ou qui souhaite ne plus adhérer à l'APVN) ou faux (oubli momentané du paiement de la cotisation). De cette analyse, il ressort qu'au cours des dernières années, l'APVN perd réellement entre 1 et 2 adhérents par an mais en gagne presque 4 qui sont totalement nouveaux.

Les effectifs des cotisants devraient donc augmenter alors qu'ils diminuent de 1 à 2 par an. Cela est dû à des adhérents qui cotisent irrégulièrement. Chaque année en moyenne il y en a environ 6 adhérents qui oublient de cotiser alors qu'il y en a que 2 qui reprennent une cotisation après une interruption.

Cette analyse explique bien pourquoi le turnover important des cotisations annuelles (en moyenne 7 entrées et 7 sorties) ne s'est pas traduit à terme par un renouvellement de moitié de la population de cotisants en 5 ans. En effet, sur les quelques 70 cotisants, seule une petite vingtaine a changé.

L'analyse indique aussi que les adhérents retraités ne sont pas tellement plus nombreux que les non retraités (contrairement à ce qui se passe dans beaucoup d'associations). D'ailleurs la majorité des adhérents se situent dans la tranche d'âge de 41 à 65 ans. L'analyse de la catégorie socioprofessionnelle montre que les adhérents de l'APVN sont le reflet des populations locales avec des exploitants agricoles bien représentés, ce qui constitue l'originalité de l'APVN.



Contrairement aux idées reçues, les résidences principales l'emportent largement sur les résidences secondaires. La grande majorité des adhérents résident sur un territoire entre St Cyr, Suin et la Mère Boitier. Les densités les plus fortes se rencontrent à La chapelle-du-mont-de-France, Dompierre / Meulin et Curtil.

Situation financière

Jean Grizard présente les comptes de 2008 dans le prolongement des comptes annuels depuis 2002. On voit que l'APVN a un solde créditeur confortable au 31 décembre 2008. L'APVN est ainsi « armée » financièrement pour soutenir soit des opérations constructives d'éducation environnementales (cf. les « rendez-vous de la Noüe ») soit des opérations imprévues de lutte contre les éventuelles agressions à l'environnement.

COMMUNICATION INTERNE ET EXTERNE

Articles de presse

Les évènements concernant l'APVN sont systématiquement rapportés dans les colonnes du Journal de Saône et Loire (JSL) et La Renaissance par le relais de Monsieur Bouillet ou Madame Auray. De plus, nous avons rencontré une journaliste de JSL pour que l'APVN soit présentée en une demi-page dans l'édition du 9 septembre 2008 à la rubrique « associations » qui paraît sur l'ensemble du département. Cette date était propice pour annoncer dans le même article la tenue prochaine de la conférence / débat sur les OGM.

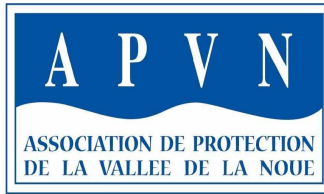
Les communes de la Vallée de la Noüe ont présenté l'APVN dans leurs bulletins municipaux 2007. Compte tenu de la répartition géographique de nos adhérents, il était plus judicieux en 2008 que l'APVN soit traitée dans les feuillets de la communauté de communes de Matour, qui sont insérés dans les bulletins de chaque commune. Nous avons eu quelques difficultés avec la communauté de communes pour la convaincre de faire ainsi.

Mise en service du site APVN : <http://www.apvn.org>.

La structure et le contenu de ce site résultent des nombreuses discussions et concertations qui se sont tenues dans le bureau. Matthieu Brendlen a constitué une ébauche qui a été présentée lors de l'assemblée générale 2008. Celle-ci a été « retravaillée » en 2009 par Alex Barraud pour aboutir à la version presque définitive actuelle. Les mises à jour des différentes rubriques seront bientôt faites par Françoise Langou. Il reste encore à inclure les petites touches « artistiques » de présentation suggérées par Jacques Goyon et un diaporama de photos prises dans la vallée de la Noüe.

Courrier électronique

Afin de faire passer de façon réactive les informations, il est demandé aux adhérents qui ne l'auraient pas encore fait de bien vouloir nous faire connaître leur adresse mail, qui restera confidentielle, à l'adresse suivante : apvn@orange.fr. Vous pouvez nous faire parvenir vos remarques et vos souhaits à cette adresse.



Nous recevons beaucoup d'informations environnementales à partir de France Nature Environnement ou d'autres associations nationales et de journaux spécialisés (Journal de l'Environnement...). Nous aimerions communiquer certaines d'entre elles aux adhérents par courrier électronique.

REUNIONS SUIVIES PAR L'APVN

Pour les relations avec les autres associations

L'APVN est invitée aux assemblées générales des associations auxquelles elle adhère (APVL-C, AG le 9 juin 2009 Berzé la Ville et CDPN 71, AG le 28 mai 2009 Sennecey le Grand) ou avec lesquelles elle collabore (ABPCN-RCEA, A G le 24 avril 2009 Brandon – pour assister à l'AG de la CAPEN, pas de disponibilités).

L'APVN suit les travaux de France Nature Environnement (FNE) un des partenaires du Grenelle de l'environnement. Ainsi Françoise Langou a participé à une réunion du groupe de travail Plans Energie-climat territoriaux à Paris le 27 février 2009. Jean Grizard a assisté aux conférences des Présidents du mouvement FNE à Paris (la dernière le 6 décembre 2008). Ces réunions permettent de s'informer sur ce qui se passe en matière d'environnement et faire le point sur la politique environnementale, notamment l'état d'avancement de Grenelle 1 et 2

Nous n'avons pas pu assister à la conférence des Présidents de juillet 2009 car depuis 2009 seuls sont conviés les Présidents mandatés par leurs instances fédératives départementales ou régionales, conformément à la structuration souhaitée des milieux environnementaux. L'APVN est adhérente à FNE via le CDPN 71 ; elle doit donc maintenant être mandatée par le CDPN 71 pour assister aux conférences des Présidents FNE. Le CDPN 71 n'envoyant habituellement personne, J. Grizard a demandé de le représenter dans cette instance lors de la prochaine réunion ; Pierre Lachamp du CDPN a donné son accord à cette représentation.

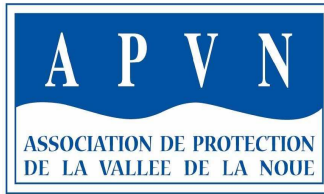
Pour s'informer

L'APVN a assisté à d'autres réunions organisées pour s'informer sur les sujets environnementaux « en pointe » dans notre région.

- RCEA : La Roche Vineuse 4 mars 2009, organisée par l'AD-RCEA, puis Ste Cécile 30 avril 2009, organisée par Gérard Voisin et Paray le Monial 18 juin 2009 pour le débat Nesme-Montebourg
- Antennes-relais : Chamalières 28 janv. 2009, Conférence Chandezon ; Montmelard, 20 mars 2009
- Incinérateurs : Charnay les Mâcon 7 nov. 2008, conférence Sarazin

Pour le conseil et l'expertise

Pour être plus au faite des problèmes environnementaux locaux et faire entendre ses points de vue, l'APVN souhaiterait participer comme d'autres associations, à des commissions consultatives ou comités d'experts



au niveau départemental. L'APVN a fait connaître son souhait auprès de la préfecture mais n'a pour le moment pas été sollicitée. L'APVN poussera plus fort ce projet en 2009, année de renouvellement de quelques uns de ces comités.

Diffusion des comptes-rendus

Presque dans tous les cas, l'APVN a produit un compte-rendu détaillé de réunion. Celui-ci a systématiquement été communiqué aux membres du Conseil d'administration de l'APVN et souvent aux adhérents ayant une adresse électronique. Pour les réunions d'intérêt très général, la diffusion a été élargie aux sympathisants

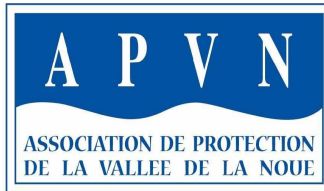
OPERATIONS ORCHESTREES PAR L'APVN

Les rendez-vous de la Noue

Les « rendez-vous de la Noue » qu'organise l'APVN à la Galerie Européenne de la forêt et du Bois depuis 2007 connaissent un réel succès. Chaque édition rassemble 100-150 personnes, notamment des agriculteurs, bien au-delà de la population des adhérents de l'APVN. Les conférenciers ont été de très haut niveau, sans doute même les meilleurs spécialistes dans leur domaine, et n'ont pas recherché la polémique. Les discussions avec l'assistance ont été réelles, de bon niveau et respectueuses des différentes opinions. Au vue des réactions et commentaires, ces opérations ont été sans aucun doute impactantes sur le public. Des changements de comportements ont même été constatés concernant notamment l'emploi des pesticides

Le compte-rendu de l'exposé établi par l'APVN et corrigé par le conférencier ainsi que le résumé des questions-réponses ont été très largement diffusés à l'intérieur et à l'extérieur de l'APVN (y compris aux élus locaux).

- Pour la 1^{ère} édition en 2007 sur les pesticides, François Veillerette (Président du mouvement pour les droits et le respect des générations futures) délivra un message très alarmiste. Les aliments, l'eau, l'air, nos habitations et nos animaux, **tous sont contaminés**, à la ville comme à la campagne. Même à faibles doses, **les pesticides sont dangereux pour la santé**. Ils ont une incidence sur fertilité, le système immunitaire et le développement des cancers et maladies du système nerveux (Parkinson)
- Pour la 2^{ème} édition sur les OGM, Pierre Barret (Ingénieur INRA, responsable de la plateforme de transformation génétique du blé à Clermont-Ferrand) a dû faire preuve de toute sa rigueur scientifique pour contrecarrer les controverses des médias. Tous les organismes vivants ont été « génétiquement modifiés » au cours de l'évolution. Nos plantes cultivées sont toutes artificielles façonnées par l'homme. Cela s'est fait naturellement alors que pour les OGM, il faut mettre en œuvre des biotechnologies. Les OGM sont nécessaires en recherche. Il n'y a pas d'argument scientifique pour rejeter les OGM en bloc, il faut voir au cas par cas. Par le principe de précaution, le consommateur a le droit de les rejeter. A cause de la réglementation (notion de seuil) il n'est toutefois jamais sûr de ne pas en avoir dans son assiette. Pierre Barret a surtout pris des exemples d'OGM de résistance aux insectes et tolérance aux herbicides. Les OGM d'intérêt médical (insuline recombinante) ou industriel cultivés en milieu confiné, sont en revanche bien acceptés



- La 3ème édition, le 17 octobre prochain, est consacrée aux agro-carburants : sont-ils une solution ou un problème, une alternative ou une illusion face à la problématique énergie / climat ? Par exemple, il est scandaleux d'affamer des populations par la transformation des denrées alimentaires en carburants pour les voitures puissantes. D'un autre côté, des déchets agricoles et sylvicoles peuvent constituer des ressources énergétiques locales intéressantes tant qu'elles ne reproduisent pas ce qui s'est passé avec les petits incinérateurs polluants. Patrick Sadones, Ingénieur agronome spécialiste des bilans carbone mais aussi agriculteur, en débattrà.

Le budget prévisionnel de l'opération 2009 est estimé à 1120 €. Il est pour le moment abondé par 250 € du Conseil Général (mise à disposition des installations de la Galerie), 150 € des fonds propres de l'APVN, 100€ de Satoriz Mâcon (pour le pot final) ; il faut encore trouver 620 € auprès des cofinanceurs potentiels pour ne pas mobiliser davantage l'APVN

Dans le prolongement des conférences / débats, l'APVN organisera une deuxième réunion annuelle sous la forme de « table ronde ». Quelques débateurs « locaux » rassemblés sur estrade, représentant différents avis, différentes sensibilités, ou ayant différentes compétences...feront rapidement le point sur la thématique choisie avant d'être soumis au jeu des questions-réponses du public. Les débats seront régulés par un ou plusieurs modérateurs. Cette formule devrait être moins formelle que les conférences /débats et susciter davantage de discussions

Promotion du film « Nos enfants nous accuseront »

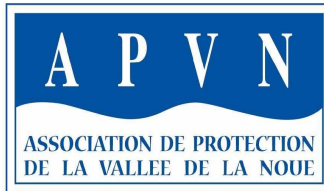
Il s'agit d'un film engagé peu distribué concernant les effets de la « mal-bouffe » (présence des pesticides... dans les aliments) sur la santé. Pour éviter cette situation chez les enfants, une petite école de campagne a mis en place une cantine BIO.

Christian Tarlet a suggéré de promouvoir la projection du film au cinéma de Matour. Avec l'équipe technique de Matour, il avait été décidé de le mettre à l'affiche et de prolonger la projection par un débat.

La municipalité de Matour s'est opposée à un tel projet, faisant remarquer qu'elle voulait apparaître neutre face à une problématique « engagée ». Autrement dit elle ne voulait pas apparaître comme cautionnant le message porté par le film et soutenu par l'APVN. Elle refusait ainsi toute collaboration (ou compromission) avec l'APVN. Elle n'acceptait le film que si celui-ci était traité de manière « ordinaire » sans débat.

Pour qu'il y ait débat, la municipalité ne devait pas être concernée par l'opération. L'APVN aurait dû se charger de tout et même louer la salle. Cela aurait reporté de plusieurs mos la projection du film ; nous avons finalement accepté la projection « ordinaire » sans débat (l'exemple est édifiant pour montrer le chemin à parcourir avant que le Grenelle de l'environnement devienne une réalité)

Finalement, avec la publicité faite par l'APVN, une centaine de personnes ont assisté aux deux séances de projections à Matour. Cela a également suscité sa projection dans d'autres communes de la région dans les mois qui ont suivi.



Concertations avec les municipalités

L'APVN avait, en 2007, rencontré les Maires de Brandon, Curtil, Dompierre, La Chapelle, Montagny, Trivy, Sivignon, ainsi que le Conseiller Général de Matour. Au cours de ces échanges, l'APVN a d'une part pu expliquer ses objectifs et sa stratégie et d'autre part questionner les municipalités sur toutes les questions environnementales.

Une réunion de restitution-synthèse avait été organisée le 26 octobre 2007 entre les maires qui ont pu se libérer et quelques représentants de l'APVN ; l'accent avait été mis sur la RCEA, l'urbanisme, les eaux, l'assainissement, les déchets et les nuisances liées aux activités économiques. D'une manière générale, cette concertation n'a pas apporté d'éléments inconnus de l'APVN, excepté peut être « à la marge » des problèmes environnementaux.

L'APVN espérait que l'opération susciterait des collaborations entre l'APVN et les municipalités dans des domaines comme la mise en place des cartes communales et plans locaux d'urbanisme, l'installation de lotissements économes en énergie, l'orientation plus écologique des services municipaux, l'approche environnementale de la RCEA, etc... En fait, tout est resté à l'état de « vœux pieux ». Lorsqu'il y a eu des problèmes concrets à traiter (projection du film « Nos enfants nous accuseront » à Matour, accès au bulletin de la communauté de communes de Matour) nous avons ressenti une certaine méfiance à l'égard de l'APVN. Certaines municipalités nous ignorent ou ne veulent pas apparaître favorables ou « compromises » avec l'APVN

L'APVN projette toutefois de continuer l'opération en 2009, notamment avec les nouveaux élus et d'autres communes apparemment plus éveillées à l'environnement. Nous devons faire des propositions concrètes pour ne pas tomber dans les mêmes travers que précédemment.

LE POINT SUR LES GRANDS PROJETS LOCAUX

RCEA

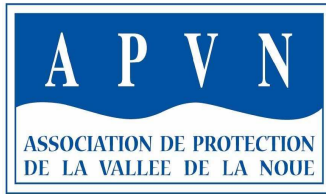
Le passage à 2 fois 2 voies est souhaité par une grande majorité des habitants. La RCEA est en effet une route de desserte qui constitue un facteur de développement économique pour les régions traversées. Sous sa forme actuelle, la RCEA n'est plus adaptée au trafic (12000 véhicules / jour au niveau de Brandon, dont 30 % de poids lourds) ce qui la rend très dangereuse. Il y a de plus une forte demande pour un axe rapide sans grandes dénivellations Est / Ouest du transport routier international.

C'est pourquoi la RCEA constituait une priorité qui avait été inscrite dans les contrats de plan Etat-région successifs. Ces plans n'ont malheureusement pas été respectés. La privatisation des autoroutes aurait par ailleurs privé l'état des crédits qui auraient pu être mobilisés par l'Agence de Financement des Infrastructures. Enfin, récemment, la RCEA n'a pas été inscrite dans le plan de relance du gouvernement

La conséquence est qu'il n'y a plus d'argent pour terminer les 75 Km de 2 fois 2 voies restant à bâtir sur les barreaux Nord et Sud du tronçon de RCEA traversant le département. Au rythme actuel, les travaux ne seraient terminés qu'en 2030-2040.

Pour accélérer le processus, le gouvernement a lancé l'idée d'une concession autoroutière et a proposé en début 2009 un projet qui permettrait théoriquement de terminer les travaux vers 2017.

L'état investirait 365 millions d'euros pour 1100 millions d'euros de travaux. Il y aurait des barrières de péage permettant toutefois la gratuité pour le petit cabotage des riverains. Les collectivités seraient aussi mises à contribution. Des aménagements pourraient être discutés



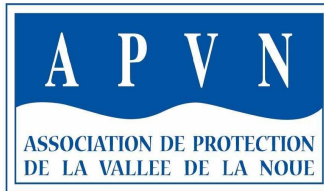
Le projet a provoqué une levée de boucliers encouragée par la majorité au Conseil Général (voir le livre noir de la RCEA sur le site du Conseil général) et aboutissant à une pétition recueillant plus de 14000 signatures. Des élus, des associations (L'ADRCEA, l'ABPCN-RCEA) et des collectifs d'habitants jouent le rôle de relais dans la contestation (notamment le collectif des usagers et salariés de la RCEA). La presse régionale s'en est fait écho dans de nombreux articles.

Suite à ces mouvements, de nouvelles propositions gouvernementales ont été faites par le député Jean Marc Nesme au cours de son débat avec Arnaud Montebourg à Paray le Monial. Il n'y aurait plus de barrière de péage sur le territoire du département mais seulement aux confins digonnais et mâconnais. Cela n'a pas apaisé les esprits.

Les arguments le plus souvent avancés contre la concession sont les suivants :

- Seul exemple de route nationale convertie en concession
- Inégalité des usagers et des citoyens (certains paient, d'autres pas)
- Itinéraires parallèles inappropriés ou abandonnés qui seront obligatoirement davantage empruntés comme il y a 30 ans (il n'y a pas d'argent pour les refaire)
- pas de gain de temps pour usagers (nombreux tronçons à 110 Km/heure)
- surcoûts (les coûts passent de 700 millions à 1,1 milliard d'euros)
- obligation de revoir le projet (courbes...)
- Impossible de tenir la programmation dans les temps
- concession pas « rentable » (pas assez de véhicules payants puisque moitié des véhicules sont immatriculés 71 et ne paieraient donc pas ; l'accroissement important espéré du trafic n'est pas évidente)
- Les contribuables ont financé et devront encore le faire si la concession n'est pas rentable
- accès des riverains problématique. Actuellement, il y a en moyenne 1 accès tous les 7 Km ; une telle fréquence n'existe nulle part sur une autoroute
- surcoûts pour les entreprises (livraisons, employés)

L'APVN interviendra pour réduire les nuisances potentielles dues à la RCEA dès que les projets précis seront connus (comme elle l'a déjà fait en 2007 lors de l'enquête parcellaire publique). Pour le moment, elle se borne à informer ses adhérents de l'évolution du dossier en se tenant à l'écart d'un débat de concession qui est purement politique. L'APVN est en effet une association environnementale, ce qui n'empêche pas ses adhérents d'avoir leurs opinions et de les exprimer en dehors de l'APVN.



Plan départemental d'Élimination des déchets ménagers et assimilés (PEDMA)

L'APVN suit depuis plusieurs années l'évolution du PEDMA. Il a d'abord été rappelé l'analyse de la problématique des déchets en 71 (voir compte rendu des assemblées générales 2007 et 2008) avant d'expliquer les évolutions en cours. Les données ont été tirées du dernier rapport de l'Observatoire des Déchets, qui figure sur le site web du Conseil Général

Des efforts ont été réalisés : réductions à la source, collectes et regroupements, développement du tri, du recyclage, du compostage, modernisation et utilisation accrue des déchetteries, informations auprès du grand public ... Ils commencent à se concrétiser puisqu'il n'y a plus d'augmentation de la production de déchets en 71. les incertitudes sur la mise en place de moyens complémentaires de traitements des déchets, indispensables pour satisfaire la réglementation européenne en matière d'amélioration de leur valorisation et réduction de la mise en décharge ont été levées puisqu'on a fait le choix de la méthanisation et qu'on a abandonné l'incinération.

Ont été détaillés les déchets ménagers et assimilés récoltés annuellement au cours des différents types de collectes. Les collectes des ordures ménagères résiduelles (une fois retiré tout ce que vous avez trié) représentent 132000 t qui vont pratiquement toutes à la décharge. Les collectes sélectives (verre, cartons, emballages, plastiques...) représentent 47000 t qui sont valorisés à 90 % en terme de matière. Les collectes spécifiques de biodéchets représentent 11000 t qui sont biologiquement valorisés à 100 % (fabrication de compost. Les collectes de matériaux très spécifiques représentent (encombrants, textiles, cartons, piles, matériels électriques, ferrailles, verres...) représentent 3700 t qui sont valorisés à 70 % en terme de matière. Enfin, 112000 t sont portées dans les déchetteries (déchets verts, déchets non recyclables, ferrailles, cartons...); elles sont valorisées à plus de 60 % (biologique, matière). Pour l'ensemble des collectes on a donc 64 % de déchets valorisés et 56 % mis en décharge.

Pour réduire encore la production des déchets et augmenter leur valorisation (donc diminuer la mise en décharge), le PEDMA révisé prévoit de favoriser les compostages notamment individuels pour éliminer les tontes de pelouses, la valorisation énergétique du gaz produit par méthanisation, la valorisation du bois non traité (biologique, énergétique), le recyclage accru d'encombrants type électroménager (concept de ressourcerie-recyclerie) et travailler en amont avec les industriels pour réduire les emballages. PEDMA révisé prévoit enfin d'améliorer la cohérence des transports des déchets et la réhabilitation des décharges brutes

En termes de dispositifs, PEDMA s'appuie sur des regroupements à l'est de SMET avec SMEVOM sud 71 et à l'ouest de SMEVOM charollais-brionnais -autunois avec la communauté de Montceau les Mines. Pour l'est, on aura un centre de tri-méthanisation d'une capacité de 73000 t en 2013 ; les résidus seront enfouis à Chagny. A l'ouest, on aura dès 2010 un centre de tri-compostage à Torcy d'une capacité de 47000 t, les résidus seront enfouis à Torcy (fermera en 2014), Granges et Autun

Antennes relais de téléphonie mobile

Le sujet fut traité par Jacques Doumet qui évoqua surtout la charte pour l'installation des antennes et l'activation le 14 mai dernier par le Préfet de la commission consultative départementale qui statuera au cas par cas. Un schéma départemental sera mis en œuvre en septembre 2009.

Furent aussi évoqués les dangers de portables de plus en plus sophistiqués, surtout pour les jeunes, les sujets hypersensibles, les normes d'exposition, etc...

L'Assemblée Générale s'est conclue par le verre de l'amitié – le repas qui a suivi a réuni 47 convives